



Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

CIRCULEZ, IL N'Y A TOUJOURS RIEN À VOIR

Le gouvernement Barnier vient tout juste de sortir du chapeau, s'asseyant sur les résultats des élections législatives : à droite toute ! Conservatisme, libéralisme. On prend les mêmes et on recommence. L'ultra libéralisme se fout de politique et de la chose publique et joue le jeu dangereux et assumé d'attiser les braises de la division et de la stigmatisation sociale. Certains disaient après guerre : "plutôt Hitler que le front populaire"...

Les technocrates occupent l'espace, arguant de leur expertise d'énarque et reléguant l'expérience, la pratique au rang inférieur. Cet été les éleveur-euses pyrénéennes impacté-es par la FCO8 en ont fait les frais. Elles ont crié en vain leur désarroi face à l'hécatombe subie. La réponse a été technique : la FCO8 ne rentre pas dans la case des indemnisations car classée comme endémique et non émergente. Fin de l'histoire, démerdez vous !

Nous avons manifesté, pris des rendez en préfecture de département, de région, rencontré les cabinets ministériels... Et toujours la même rengaine comme un message de répondeur automatique. Même notre députée s'est trompé de sérotype lors des questions au gouvernement le 3/10,

parlant de sérotype 3 en Ariège. Et après nous sommes les incompetents qui n'avons pas vacciné ???

Lors des manifestations du printemps, nous avons bataillé pour mettre en avant la problématique du revenu et de la protection sociale dans notre métier. Dans quelques semaines, vont sortir les propositions de budget notamment celui de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui doit donner le cadre de l'application des 25 meilleurs années pour les retraites, de la protection sociale et du droit au repos. Il doit être ambitieux pour donner de l'attractivité à un métier si essentiel, accompagner les paysan-nes tout au long de leur vie. Nous y veillerons.

Tout comme nous veillerons à ce que notre représentativité ne soit pas bafouée lors des prochaines élections professionnelles par la parution d'un décret sur le financement des syndicats.

La Confédération Paysanne reste plus que jamais dans la lutte : pour nos droits et notre dignité de travailleur-euses, pour des paysan-nes nombreux-euses et heureux-euses, pour un monde plus juste.

Adeline REGIS, co-porte parole de la Conf09

FCO

En réaction au déni de la gravité de la situation de la part du ministère, les Conf de l'Ariège, d'Occitanie et la Conf Nationale, ont organisé différentes actions.

De la mobilisation à Foix à la mobilisation nationale à Courmon, en passant par St Gaudens, tous les échelons ont été alertés. Nous avons participé à différentes rencontres avec les services de l'État, localement et nationalement, rencontré le préfet, le préfet de région, pour que la détresse des éleveurs et des éleveuses soit entendue et considérée. Si les services de l'État de l'Ariège ont rapidement considéré la situation et travaillé avec nous sur des réponses à apporter, dont la reconnaissance du cas de force majeure, malgré tout, les réponses ne sont pas encore à la hauteur, alors on ne lâche rien !

Pour l'Ariège particulièrement, il reste à s'assurer que les pertes sur les estives seront considérées, notamment en se référant aux pertes d'une année antérieure « normale ».

Effet d'annonce... Et pendant ce temps là... la FCO3 arrive...

L'annonce de la gratuité vaccination FCO 3 par la ministre à Courmon ressemble fortement à du bluff. Pas de vaccins gratuits disponibles, uniquement des vaccins payants... Alors qu'à l'heure où on écrit, le premier cas de FCO3 est confirmé dans le Tarn et Garonne, et l'Ariège passe en partie en zone régulée.



Courmon, 3 octobre. Au Sommet de l'Élevage, Laurence Marandola, Porte-parole nationale de la Confédération paysanne interpelle la Ministre de l'agriculture Annie Genevard

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

POURQUOI VOTER ?

→ Voter, c'est orienter les politiques nationales

- soit vers une agriculture paysanne,
- soit vers une agriculture industrielle

En janvier 2025, les électeurs et électrices du monde agricole vont élire les membres des chambres d'agriculture départementales et régionales.

Une chambre d'agriculture départementale, c'est 33 membres élus pour une durée de 6 ans et répartis dans 10 collèges.

Le collège le plus important en nombre et qui pèse le plus dans le fonctionnement des chambres est le collège 1 (chef-fes d'exploitation et assimilé-es¹). La gouvernance des chambres d'agriculture est issue de ce collège.

¹ Collaborateur-riche d'exploitation, aide familial.

À QUOI SERT LA CONF ?



NOS POSITIONS EN PAGE 5 !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

POURQUOI VOTER ?

ont le pouvoir d'en contours !

Si un syndicat agricole généraliste¹ fait au moins 10 % dans le collège 1 (collège des Chef-fes d'exploitation et assimilés²) lors des élections, il pourra être représentatif au



Si le syndicat atteint ce seuil de 10 % dans au moins 25 départements, alors il obtient également une représentativité nationale. Il pourra alors siéger dans les instances qui influent sur les politiques agricoles nationales et participer à l'orientation des

Les syndicats ne servent pas "à rien" dans le monde agricole : ce sont eux qui dessinent les financements et du développement agricole, des politiques environnementales en agriculture ou des filières par exemple.

À l'échelle nationale, le fait d'être le premier, le deuxième ou le troisième syndicat a toute son importance : cela permet d'assurer une légitimité à l'organisation pour pouvoir peser sur la définition des politiques publiques en agriculture. Le résultat de ces élections professionnelles détermine aussi le montant du financement public des syndicats agricoles pour les six années à venir.

Il y a 6 ans en Ariège, la Conf'09 a fait 38% ! Il ne nous manque pas beaucoup atteindre 51% et gagner la chambre ! MOBILISONS-NOUS POUR :

- Avoir dans les instances agricoles clefs des femmes et des hommes qui défendent les fermes à taille humaine, l'installation de nouveaux paysans et paysannes plutôt que l'agrandissement excessif de certaines exploitations.
- Proposer et mettre en œuvre des formations conçues pour favoriser et développer l'Agriculture paysanne et l'autonomie de toutes les paysan-nes et futur-es installés-es.

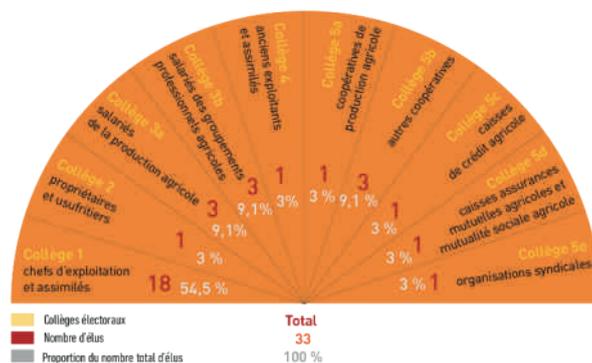
1 Il y a cinq syndicats agricoles généralistes : Confédération paysanne, FNSEA, JA, Modef, Coordination rurale.
2 Collaborateur-rices, aides familiaux

→ Avec un budget de 750 millions par an, les chambres d'agriculture ont un poids réel dans l'orientation du développement agricole

Les chambres d'agriculture sont de plus en plus des lieux de passages obligés pour les agriculteurs et agricultrices : aides à l'installation, conseil sur la réglementation, la commercialisation, l'environnement, etc.

Les décisions qui s'y prennent dessinent donc le monde rural de demain. Aujourd'hui, c'est l'union FNSEA-JA qui dirige la majorité des chambres d'agriculture et oriente les politiques agricoles locales et nationales.

Il est primordial d'avoir des chambres d'agriculture représentatives de tous les paysans et paysannes, et qui assurent véritablement leur rôle de service public.



RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COLLÈGES ÉLECTORAUX QUI COMPOSENT LA SESSION D'UNE CHAMBRE DÉPARTEMENTALE

→ Voter a une incidence sur la vie de chaque paysan-ne même sans fréquenter les chambres d'agriculture

Être un syndicat représentatif, c'est avoir le droit de siéger dans des instances essentielles dans la vie des paysans et paysannes du département et pour lesquelles l'approche peut être très différente d'un syndicat à l'autre. Cela permet par exemple de :

- Orienter la priorisation de l'accès au foncier en cas de concurrence (En participant à l'élaboration du SDREA¹).
- Donner un avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter (installation, agrandissement, etc.) (via les CDOA²).
- Donner un avis sur la vente des terres agricoles (via les comités techniques SAFER³).
- Trancher les litiges liés au fermage (via les tribunaux paritaires des baux ruraux).

- Participer aux instances qui orientent les politiques d'installation au niveau régional (notamment via les CRIT⁴).
- Participer à l'orientation des formations des paysan-nes et des futur-es paysan-nes (via le fonds Vivea).
- Lutter contre l'artificialisation des terres (via les CDPENAF⁵).

1. Schéma directeur régional des exploitations agricoles
2. Commission départementale d'orientation agricole
3. Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
4. Comité régional de l'installation - transmission
5. Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

POUR MENER À BIEN NOTRE PROGRAMME POUR L'AGRICULTURE PAYSANNE ARIÉGEAISE, L'ÉQUIPE SUIVANTE EST CANDIDATE :

COLLÈGE CHEFS D'EXPLOITATION

1. **Christophe GOUAZÉ (Lescure), bovin viande**
2. **David EYCHENNE (Montbel) bovin viande transhumant**
3. **Solenne LAURENT (Larcat) ovin viande transhumant**
4. **Laurence MARANDOLA (Auzat) lamas PPAM**
5. **Mathias CHEVILLON (Seix) ovin viande transhumant**
6. **Sébastien WYON (La Bastide-de-Sérou) caprin lait**
7. **Kristine ROUILLON (Madière) porcin**
8. **Gaetan FREJEFOND (Prat Bonrepaux) bovin lait**
9. **Angel ALEGRE (Pailhès) maraîchage diversifié**
10. **Cécile CLUZET (Audressein) Ovin viande transhumant et PPAM**
11. **Matthieu CHATENET (Barjac) Ovin lait, bovin viande transhumant, maraîchage**
12. **Guillaume NUTI (Castelnu-Durban) bovin lait**
13. **Alex FRANC (St Quirc) arboriculture, céréales**

14. **Laurence BOURNIER (Carla Bayle) Bovin viande transhumant , céréales**
15. **Marcel AUTIER (Mirepoix), Bovin viande transhumant, céréales**
16. **Laurence ROUSSEAU HUEZ (Appy) bovin viande transhumant, asin, arboriculture**
17. **François THIBAUT (Audressein) Ovin viande transhumant, et PPAM**
18. **Christine BERNARD (Le Fossat) Ovin viande transhumant, ovin lait, pépinière**
19. **Julien BERTRE (Barjac) Ovin lait, bovin viande transhumant , maraîchage**
20. **René DONJAT (Escosse) Ovin lait, bovin viande**

COLLÈGE RETRAITÉS

1. **Anne BAZERQUE (Castelnu-Durban)**
2. **Daniel DONJAT (Ségura)**

COLLÈGE PROPRIÉTAIRES

1. **Jean-Charles DUMAS (Daumazan)**
2. **Odile DRUEL (Durban/Arize)**

COMMENT VOTER ?

Quel est le calendrier ?

Début du scrutin : dès réception du matériel de vote
Clôture du scrutin : 31 janvier (minuit)

Deux possibilités :

- Le vote par correspondance.
- En ligne sur un site dédié.

Le matériel de vote arrivera dans les boîtes aux lettres des électeur-rices vers le 20 janvier 2025.
(Attention : pour le vote par correspondance, il est conseillé de voter dès réception de ce matériel.)

Qui vote au collège 1 ?

Il faut être inscrit-e sur la liste électorale de son collège, spécialement établie dans chaque département. C'est l'adresse du siège d'exploitation qui compte.

Au 1er juillet 2024, il faut :

- Être chef-fe, associé-e ou collaborateur-riche d'exploitation agricole ou aide familial.¹
- Exercer une activité agricole à titre principal ou secondaire.
- Avoir au moins 18 ans.
- Être Français-e ou citoyen-ne d'un État membre de l'UE.
- Jouir de ses droits civiques et politiques.

■ Entre le 1er juillet et le 15 octobre : vous allez vous installer comme chef-fe ou associé-e d'exploitation agricole ou devenir conjoint-e collaborateur-riche ou aide familial ? Renseignez-vous auprès de la Confédération paysanne 09 (confarriage@gmail.com ou 07 54 35 39 09)

¹. À ce jour, nos revendications concernant les cotisant-es solidaires ATEXA n'ont pas été entendues. La Confédération paysanne se mobilise depuis plus de 10 ans pour faire reconnaître leur droit à voter dans le collège 1. Malheureusement, le ministère de l'Agriculture a jusqu'à présent refusé cette avancée (alors même que ces paysan-nes sont reconnu-es agriculteur-rices actif-ves dans la PAC).



Colère paysanne qui couve... Mgr Retailleau absous par avance...

Du jamais vu sous la Vème république ! Un ministre de l'intérieur, certes de droite, mais qui prend les devants en entendant ses amis de la FNSEA/JA annoncer depuis des semaines que la colère paysanne gronde, que, attention vous allez voir ce que vous allez voir, a demandé à ses troupes, que l'on sait si précises en matière de frappes « chirurgicales », de laisser s'exprimer ce noble et juste courroux !!! Camarades, laissez tomber ces amusements de panneaux de communes inversés et revenez aux triptyque bien éprouvé, fumier, lisier et pneus qui brûlent ! C'est open bar !

... Sauf pour ceux de la Conf'

En effet, pour les militants de la Conf', rien de neuf côté répression. Suite à notre action du péage de Pamiers nord en janvier dernier, un des deux signataires de l'appel à manifester va être entendu par la gendarmerie suite à la plainte de Vinci. Le paysan délinquant est le co-porte parole de la Conf' Occitanie... Vous avez dit, deux poids, deux mesures ?

Élections professionnelles, primaires saignantes !

Nous imaginions que le match était, non pas plié, mais que la constitution des équipes l'était. Côté Conf', dans la joie, le partage et la bonne humeur, et on pensait se retrouver face à l'équipe en place... Or, voilà t-y pas, que le déchu d'il y a six ans, profitant des hésitations du président sortant, a mis le pied dans la porte entrebâillée pour finalement l'emporter au finish ! C'est ainsi que nous avons découvert, par un froid matin brumeux sur le Prat d'Albis, non pas un quarteron de généraux en retraites, mais une triplète, bien masculine pour annoncer ce quasi putsch ! tant, que la campagne est belle, comment peut-on s'imaginer...

David Eychenne

LA CONF'09 LANCE SA CAMPAGNE ET ORGANISE DES FERMES OUVERTES !

La première ferme ouverte a eu lieu le 26 septembre chez Kristine Rouillon à Madière.

Devant un public composé de voisin-es, de client-es, de paysan-nes de tout le département, d'élu-es, et de journalistes de presse régionale, Kristine a présenté son parcours et ses choix, dont elle a de quoi être fière. Elle a en effet arrêté l'élevage industriel de dindons pour s'installer en porcs sur paille en vente directe.

« Je n'étais qu'une exécutante, aujourd'hui je suis libre de mes choix, fière de mes produits ».

Chez Kristine rien n'est laissé au hasard. Grâce à son expérience dans la transformation et la conserverie, elle a fait le pas d'investir dans un laboratoire qui lui permet aujourd'hui de transformer 5 cochons par semaine.

Toujours prête à trouver des solutions, elle a mutualisé ses moyens de production avec son voisin éleveur de cochons pour faire face au manque de surface pour l'élevage. Valoriser sa production grâce à la transformation et la vente directe lui

ont permis d'étoffer son équipe jusqu'à atteindre aujourd'hui trois salariés et un apprenti. Une grande satisfaction personnelle et professionnelle !



Et l'histoire ne s'arrête pas là... Sa nièce Virginie également présente pour l'occasion a pu s'installer sur un autre atelier de production en volailles pour fournir ensemble une alimentation auprès des consommateurs de plus en plus nombreux.



Christophe Gouazé a rappelé que le parcours et le positionnement de Kristine incarnent parfaitement la charte et les valeurs de de l'agriculture paysanne :

- la qualité des produits
- le développement local à travers l'utilisation et la défense de l'abattoir local et le partenariat avec un éleveur voisin
- la transmissibilité car des exploitations de taille raisonnables sont moins coûteuses donc plus transmissibles !
- l'autonomie de décision mais aussi l'autonomie économique, technique et financière.

La structuration des filières et le renforcement des outils de production du territoire sont essentiels pour permettre et pérenniser des installations agricoles durables.

Comme le rappelle Angel Alegre, co porte parole de la Confédération Paysanne, la campagne de ces élections professionnelles est l'occasion de réaffirmer les valeurs sociales du syndicat : **un prix garanti aux agriculteurs qui correspond aux coûts de productions, au revenu, et aux cotisations sociales qui ouvrent des droits sociaux.**

Après cet après midi du jeudi 26 septembre réussie à Madière grâce à nos bénévoles et notre animatrice, la Conf'09 se lance en campagne, normal pour des paysan-nes !

La ferme de Coumes à Audressein

C'est un éleveur, François, et une cultivatrice/cueilleuse, Cécile, associés au travail et dans la vie.

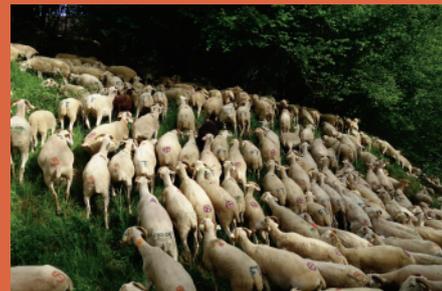


On y trouve plusieurs ateliers : avant tout, des brebis transhumantes et des plantes médicinales et aromatiques. Les animaux passent l'essentiel de leur temps plus haut en montagne, à Bethmale ou sur le Pic de l'Har. Ça, c'est pour le plaisir quotidien de la vie dans un paysage dit « pittoresque ». Son corollaire : l'entretien des clôtures, le foncier de microparcelles rendu utilisable par une AFP.. Dans ce cadre, un petit troupeau de chèvres pyrénéennes a aussi trouvé toute sa place.

Côté plantes : des tisanes vendues notamment avec le collectif Sèves d'Ariège (bientôt 40 ans d'existence !) et, récemment, quelques légumes... Parce qu'on a satisfaction à remplir l'estomac de nos voisins, pas seulement de petites fleurs savoureuses !

Bien sûr, il y a de quoi faire concernant la commercialisation, le maintien du pastoralisme, l'influence de la PAC, la diffusion des usages des plantes médicinales, l'adaptation au climat changeant... Voilà pour

notre plan de carrière de paysans confédérés. Nous sommes très heureux de vous accueillir à notre camp de base, la ferme de Coumes, le 7 novembre.



PASTORALISME ET PRÉDATION : GROUPE DE TRAVAIL PERTES INDIRECTES

Pourquoi la Conf' continue t-elle de participer au groupe ours, me demanderez-vous en cette période pré-électorale ? Même s'il avance aussi lentement que le Parlement Avenir Montagne, il s'y joue de temps à autre des choses qui impactent économiquement nos systèmes d'élevage.

Le 18 juin et le 5 septembre la Conf' a participé à 2 réunions de groupes techniques sur l'indemnisation des pertes indirectes liées à la prédation. Le Groupe de travail (GT) est transversal, il concerne les groupes ours et loup, on y cause aussi du lynx ; il a pour objet de travailler sur une indemnisation la plus juste possible des pertes indirectes liées à la présence de ces prédateurs.

Dans ce cadre, l'IDELE a présenté une étude chiffrée de leur impact indirect sur les troupeaux en France, mettant en évidence pour les troupeaux impactés par la prédation :

- Un taux de mise bas dégradé de -7,5 à -30 %
- Une surmortalité des agneaux de 5 à 18 %
- Les surcoûts liés à la conservation d'animaux âgés ou au renforcement du taux de renouvellement pour pallier aux pertes directes et plus largement aux adaptations dans la conduite d'élevage.

Les conclusions nous ramènent à la réalité de la prédation, nous connaissons bien en zone à ours la baisse de productivité qu'avait déjà détaillé Emmanuel Trocmé et Christelle Sargeanne en 2014 (10 ans déjà !), du temps où la chambre d'agriculture faisait encore des études.

Pour l'IDELE, suivant les différents scénarios décrits, les pertes indirectes se chiffrent en moyenne à 30 euros / brebis / an en système viande, le double en système lait, soit 60 euros.

On est très, très loin des montants actuels.

Une lutte syndicale s'engage aussitôt puisque l'État propose généreusement en prenant en compte ces données de porter dès 2025 l'indemnisation à 2 euros / brebis impactée pour la première attaque, puis 1,5 euros pour la suivante et tarif dégressif ensuite. Bref plus vous aurez d'attaques, moins vous serez indemnisés, c'est logique. Il faudra donc beaucoup d'attaques pour un troupeau pour que les pertes indirectes soient indemnisées à leur juste valeur. Prochain rdv le 14 octobre.

Races de France et FNO ont présenté une étude tout aussi pertinente sur la prise en compte des pertes d'ordre génétique, liées à la prédation des animaux inscrits et des races à faible effectif.

On ne peut que saluer les travaux conduits par ces organismes qui nous permettent de mieux décrire et comprendre comment la prédation impacte les élevages à tous niveaux. Voilà pourquoi la Conf' demande entre autres qu'un budget recherche soit alloué via le GOPAM (Groupe Ours Pastoralisme et Activités de Montagne).

François Thibaut

FCO8, FCO3, MHE : « deux poids, deux mesures », et des moyens insuffisants face à la crise

Le calvaire des éleveuses et éleveurs confrontés à la FCO8 en Ariège et dans les départements voisins est indescriptible, tant dans les soins à apporter et souvent en vain aux animaux, que dans l'incertitude pour certain·es de pouvoir se relever, que dans l'énergie dépensée à faire reconnaître la situation.



Vaccins non disponibles entre mars et juillet 2024, progression de la maladie, les services d'équarrissage à la ramasse, les vautours qui frôlent l'indigestion sur les estives... Et le ministère a le toupet de dire que la FCO 8 n'étant pas une maladie émergente, il « suffisait » aux éleveurs de vacciner !

Alors que début juillet nous travaillions déjà avec les services de l'État 09 sur les pistes pour soutenir les éleveurs, au niveau national, la Confédération paysanne, présente aux réunions avec la DGAL (services sanitaires), a mis des mois à faire entendre et considérer à Paris la gravité de la situation FCO 8 dans les Pyrénées.

Jusqu'au 22 août, alors que des milliers de brebis sont mortes de la FCO8, la Conf' était le seul syndicat représentatif à revendiquer la prise en charge par l'État de la vaccination, quel que soit le sérotype de FCO.

Il a fallu attendre des semaines pour qu'un accord d'indemnisations soit conclu par le FMSE. Mais face à cette crise sanitaire aussi intense et étendue, il est primordial d'avoir un dispositif simple, efficace, rassembleur et traitable par l'administration. Il s'agit bien du rôle de l'État de sauver l'élevage.

Alors que les élevages seront bientôt concernés par les 3 maladies, la Conf' demande de sortir d'une indemnisation via le FMSE et de consacrer un budget bien défini pour aider les éleveuses et éleveurs à se relever.

Seul un budget de 9,5 millions d'€ est prévu pour l'indemnisation par le FMSE de 600 élevages touchés par la FCO-8. Or, plusieurs milliers d'élevages ont été touchés par la FCO-8.

MHE, FCO3, FCO8, la Conf' estime un budget de 500 millions d'euros, à inscrire dans le projet de loi de finance !

Pour aider les éleveurs à traverser cette crise et pour l'égalité de traitement entre les élevages, la Conf' demande :

- l'indemnisation intégrale des pertes directes,
- l'indemnisation intégrale pertes indirectes,
- la prise en charge des frais vétérinaires,
- le versement immédiat d'un acompte forfaitaire de 5000€, en attendant l'instruction des dossiers.

Concernant la prévention et la lutte contre ces maladies, la Confédération paysanne demande la gratuité et la disponibilité des vaccins pour les éleveurs et éleveuses qui souhaitent vacciner, et ce pour toutes les espèces sensibles.

Mais aussi, des mesures d'anticipation par un travail de fond car les vaccins ne limitent pas la virémie et ne sont donc pas une fin en soi : suivi de tous les sérotypes et de leur mutation, recherche sur l'immunité des animaux et la résistance des races, action sur les causes du dérèglement climatique, prise en compte des impacts néfastes pour les apiculteur·rices de la politique de désinsectisation, fréquente lors des épisodes FCO.

Nous demandons également une information la plus large pour les démarches pour accéder à l'aide au répit, l'exonération des cotisations MSA (2ème et 3ème appel), et une simplification concernant les règles de chargement pour les dossiers PAC, le maintien de toutes les aides dépendantes du nombre d'animaux pour 2025.

Solenne LAURENT et Mathias CHEVILLON

L'ENCADRÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Alors oui la Confédération paysanne ne peut pas se l'encadrer cette loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) qui accélère la pose de panneaux photovoltaïques (PV) aux sols !

Enfin qui accélère, c'est une façon de voir, car entre les décrets qui ont tardé, leur application qui n'est pas encore tout à fait au point et toute la logique qui va autour, l'embrayage est grippé.

Mais attention les pignons sont huilés à souhait.

Il n'y a qu'à voir comment se donnent du mal les services de l'État, les chambres d'agri pour donner un cadre à tout ce bazar. Bon pour l'année prochaine, promis !

D'ailleurs, pour appuyer sur le champi la Conf' a déposé en début d'été un recours contre le décret qui encadre le déploiement de l'agrivoltaïsme et du reste du PV sur terres agricoles et forestières, dans l'objectif de le faire annuler.

Il faut dire tout de même que d'un point de vu collectif, sociétal, mettre des PV aux sols c'est une aberration, à plusieurs titres, une liste à la Prévert :

- **des fermes dont la transmission va être coton** (et dans les toutes prochaines années, va falloir transmettre beaucoup de fermes).
- **une spécialisation imposée par les contrats des cultures** sous ou proche des panneaux, de l'intégration en quelque sorte.
- **une financiarisation du foncier** (les SAFER s'en inquiètent, mais pas les énergéticiens).
- **une mise à mal du droit au bail rural** par la mise en place de CMD (convention de mise à disposition) en dessous, sauf si la FNSEA via ses sbires de sénateurs accélère un projet de loi mettant des dérogations (et des dérives) à notre bail rural qui protège depuis fort longtemps nos fermes.
- **la rente pour les propriétaires et/ou les paysans n'est pas un revenu agricole** et n'est pas soumis aux cotisations sociales (la MSA reste bouche bée)
- **la qualité au travail face à la dégradation des paysages** nous laissera des panoramiques qui feront fuir le premier Claude Monet et ses coquelicots (imaginez les coquelicots de Monet avec des PV aux sols...)
- **la dégradation des sols de par une perte de biodiversité végétale et animale** et un écoulement des eaux chamboulé
- **les risques météorologiques** qui impacteront forcément certains « champs » électriques par de la casse
- **Compétition entre production d'énergie et production alimentaire** (ils vont nous faire des cultures pour des agro carburants bientôt si ça continue, mince c'est déjà fait, demandez à André Rousseau)

Tandis que nous, confédéré-es, nous relayons et clamons bien fort les propos des experts de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : il y a assez de toitures et de friches industrielles à équiper en panneaux pour atteindre les objectifs de l'État (33% d'énergies renouvelables d'ici 2030).

Laissons la terre agricole aux paysan·nes ! Installons les panneaux sur nos bâtiments et sur des terres déjà artificialisées !

Angel Alegre



**PAYSANNES, PAYSANS,
NE TOMBONS PAS
DANS LE PANNEAU
DE L'AGRIVOLTAÏSME**



RETRAITES AGRICOLES : LE RUISSELLEMENT À L'ENVERS



La fête paysanne, c'était le 12 octobre sur la ferme des Croquants à La Bastide de Besplas

Plus de 150 personnes réunies sur cette ferme inspirante, de riches échanges sur l'agrivoltaïsme et les risques pour les paysan·nes.

Un succulent repas paysan préparé par Kristine et son équipe de marmitons à fond !

Merci à toutes pour ce beau moment, pour ceux qui l'ont raté, il y en aura d'autres, promis !



ÊTRE PAYSANNE ET MÈRE

Le 24 juin dernier, l'ADEAR a organisé à La Bastide-de-Sérou une rencontre autour des droits des paysannes lors de la grossesse et de la maternité. La MSA était présente. Une dizaine de paysannes ont témoigné de leurs difficultés d'accès à leur droits et d'organisation sur les fermes.

Les paysannes ont le droit à un congé maternité de 16 semaines, de même durée que les salariées, seulement depuis 2008 (droit gagné en 1980 pour les salariées. !)

Karine Astre (MSA) est intervenue afin d'en rappeler les modalités d'accès. Le congé maternité correspond à une allocation qui couvre la totalité des frais de remplacement pendant 16 semaines, soit 70 h / semaine maximum.

Il n'y a pas d'indemnité journalière sauf dans le cas où un-e remplaçant-e n'a pas pu être trouvé (63€/jour). Le congé pathologique existe aussi et donne accès aux indemnités maladies « Avant la date de mon congé maternité, ça devient déjà dur de porter les ruches ».

Ce droit implique néanmoins une charge mentale pour la paysanne. « Tu es en congé mat, on te remplace sur la ferme mais finalement tu gères plusieurs salarié-es et de la paperasse donc tu travailles quand même ! »

Afin de bénéficier de cette aide, il faut avoir cotisé à l'AMEXA pendant 10 mois, c'est-à-dire être cheffe d'exploitation, conjointe collaboratrice ou aide familiale. Les cotisantes de solidarité, qui n'ont pas d'autre statut, n'ont le droit à rien. « Elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes et sur leurs proches ».

Dans certains cas, dans les situations moins communes des parcours à l'installation, les droits ne sont pas alloués. « C'est violent de ne pas trouver de réponse claire et de ne pas avoir de ressources quand tu as accouché, que tu allaites, tu es fatiguée, tu ne dors pas et que tu passes des heures à essayer de démêler ta situation pour avoir accès à tes droits »

Le congé parental est aussi accessible aux paysannes et paysans mais généralement peu mobilisé car il implique une radiation de la MSA pour un congé à taux plein et de justifier une baisse de revenu sur la ferme pour un congé à temps partiel. De plus, les indemnités sont très faibles.

La répartition genrée des tâches

Les paysannes ont toutes évoqué la difficulté d'organiser le travail à



la ferme et le quotidien avec les enfants. Les moyens de garde ne sont pas toujours présents sur le territoire. Et quand elles reprennent le travail, ce sont souvent elles qui se rendent disponibles pour les enfants et les tâches domestiques pour répondre à un certain besoin d'efficacité et de manque de temps. « Dans un GAEC en couple, le risque est de perdre le fil et de se retrouver assignée à certaines tâches. Et l'autre est aussi surchargé de travail sur la ferme ».

Certaines paysannes prennent leurs enfants partout avec elles sur la ferme pour pouvoir travailler en porte bébé ou sécurisent des espaces de jeux. Ce n'est pas toujours possible : « C'est aussi difficile de ne faire que garder les enfants, on a l'impression de pas avancer sur nos projets. C'est frustrant ».

Il y a aussi des choix techniques à faire. « On peut choisir de commencer à 8h30 et terminer à 17h sur la ferme pour pouvoir être avec les enfants. Ce sont des choix de vie et de travail. La traite c'est à 8h30 et les brebis s'adaptent, pas les enfants ! ». Le collectif en dehors du couple permet de sortir de la répartition genrée et apporte un réel avantage, il y a de la flexibilité et de l'entraide.

Les paysannes qui pratiquent un métier physique, aux horaires importants, impliquant des ports de charge lourdes et une charge mentale importante sont d'autant plus impactées par un manque de protection sociale et victimes du modèle patriarcal. Les luttes pour que les droits au congé maternité et parental soient effectifs et protecteurs ne sont pas terminées.

Propos recueillis par Claire Faure

L'ADEAR de l'Ariège accompagne les porteuses de projet et les paysannes face aux difficultés qu'elles rencontrent dans le parcours à l'installation et sur leur ferme. Un groupe de paysanne s'est créé; l'objectif est de se retrouver pour échanger, se retrouver pour s'épauler, pour sortir de son quotidien et de sa ferme, pour prendre confiance et s'affirmer en tant que paysanne. Pour plus d'information, vous pouvez contacter Claire au 06.56.68.88.30 / adear.09@orange.fr

ABATTOIR DE ST GIRONS : RDV LE 16/12 !!

Vu le déficit financier chronique ces dernières années et particulièrement important cette année, vu la baisse de volume (environ 1400 tonnes réalisé) et la conjoncture du marché de la viande en baisse, les éleveurs présents dans la salle n'ont pas attendu de voter les 15 résolutions statutaires pour lancer le débat ! Conscients que c'est l'avenir de l'abattoir qui est en jeu, les éleveurs demandent au Président de la Communauté de Communes l'organisation d'une réunion de travail avec pour base le compte rendu de l'étude, tant attendue, effectuée par la chambre d'agriculture. Madame la sous préfète souligne et appuie sur le fait que c'est bien un

projet qu'il faut pour 2025. L'État, en la personne du préfet, n'acceptera pas une nouvelle subvention d'équilibre.

Mais les pistes sont peu nombreuses :

- soit on continue à rechercher du volume pour atteindre les 2000 tonnes pour lesquelles l'abattoir est prévu, et ainsi espérer un équilibre financier. Rappelons aussi que les rares années où ce volume a été réalisé la pression et la cadence sur les salariés était énorme.

- soit on étudie le redimensionnement de l'abattoir basé sur les besoins locaux, en relançant une dynamique locale entre éleveurs, bouchers et grossistes.

C'est donc la date du 16 décembre, à 20h30 à la mairie de Saint Girons qui a été proposée.

La Conf' sera présente et sera, comme en 2010, force de propositions pour écrire un nouveau projet.

L'abattoir est un outil important pour le territoire, pour une souveraineté alimentaire et c'est un outil de proximité indispensable pour les éleveurs en filières courtes, pour les bouchers abatteurs mais aussi pour toute la filière longue viande de la région soumise à la libéralisation croissante des marchés.

Rejoignez-nous !! Venez nombreux-euses le 16, et ne laissons pas fermer l'abattoir !

Christophe Gouzé, Julien Bertre et Mathias Chevillon

Transmettre sa ferme...

Aider les agriculteur-trices à transmettre et aider les porteur-euses de projets à s'installer reste une priorité de notre syndicat.

Nous avons dénoncé à plusieurs reprises lors de nos actions, et notamment à celle de l'occupation de France Travail à Bagnolet, le déclin rapide du nombre d'agriculteur-trices et le fait que notre profession subit le plus grand plan social jamais connu en France. L'union des coopératives représenté par le groupe InVivo a bien vu l'aubaine foncière que représente le déclin de ces fermes familiales sur lequel ils comptent bien investir ! On ne parlera plus de paysan·nes mais de « régisseur-euses d'exploitation ».

Est-ce l'avenir que nous voulons pour nos fermes ?

■ Nous voulons une agriculture diversifiée avec des paysan·nes nombreux-euses, un modèle agricole capable de résilience

■ Pour transmettre l'œuvre de toute une vie, il est nécessaire aux cédant-es de prendre le temps de peaufiner son avenir agricole (tout comme aux porteur-euses de projets !)

■ Aussi nous proposons que chaque agriculteur de ce département puisse bénéficier d'un service d'accompagnement gratuit de l'ADEAR 3 à 5 ans avant son départ à la retraite.

En janvier 2025, nous allons voter... Voter pour notre liste et gagner la chambre nous permettra de renforcer le soutien technique sur ces sujets.



L'ADEAR ça marche ! Exemple :

À la Bastide de Besplas, les cédant-es souhaitaient transmettre leur ferme de 32 ha avec maison d'habitation et quelques bâtiments agricoles.

Les grands parents avaient vécu de polyculture élevage sur cette ferme, leur fils a repris en double activité les terres en cultures céréalières et fourragères jusqu'à sa propre retraite. L'idée des cédant-es est que l'exploitation fasse vivre les futur-es installé-es, que la maison réouvre ses volets et que la ferme familiale retrouve toute sa splendeur. Même si les opportunités de location ou vente existent, c'est souvent l'option « vente à l'agrandissement » qui est retenue par facilité car rapide et plus rémunératrice par les cédants.

Transmettre une ferme est effectivement un processus long. L'accompagnement ADEAR permet de franchir toutes ces étapes : choix des repreneur-euses, doutes, estimations des biens, recherche de porteur-euses de projet, financements.

Aujourd'hui, c'est un GAEC de 6 associé-es qui exploite les 32 ha et qui ont diversifié les activités de la ferme. Pour ces jeunes paysan·nes, l'ADEAR a également été un soutien face au parcours complexe de l'installation : dimensionnement du projet agricole et son aspect économique, mise en relation avec les instances administratives, recherche de foncier, médiation avec les cédants.

Christophe Gouazé, Florence Favareu-Gouazé et Margot Schaad

SOUTENEZ-NOUS, PROFITEZ-EN POUR ADHÉRER POUR L'ANNÉE 2024 !

Renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous + le règlement de la cotisation au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix

Nom : Prénom :

Adresse postale

Adresse mail Tél :

Statut : exploitant-e cotisant-e solidaire en projet d'installation Retraité-e
 conjoint-e autre :

Production :

Production en agriculture biologique : oui non

- J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège** (chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège)
- Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 70 €
 - Cotisation petit budget + abonnement au journal LE REGAIN : 35 €
 - Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 70 €) ou 1 % de vos aides PAC !
- Je désire un reçu

Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

- Je m'abonne au journal Le Regain (sans adhésion) : 10 €**
- J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège, cotisation annuelle : 20 €** (chèque à l'ordre de l'ADEAR de l'Ariège)

Les données recueillies font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne 09 lui permettant de gérer votre demande d'adhésion.

Le traitement a pour objectif de :

- traiter votre demande d'adhésion ;
- déterminer le montant de votre cotisation ;
- communiquer des informations sur les activités de notre organisation syndicale.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX
05 61 02 14 31 / 07 54 35 39 09 – confariego@gmail.com



ANNONCES >> à vendre

VENDS machine à traire pour caprin, louve et écorneur petit prix
Contact 06 74 90 74 08

VENDS cornadis pour ovins ou caprin petit prix
Contact 06 74 90 74 08

VENTES HIVERNALES à la Pépinière de Sabart": Arbres fruitiers et petits fruitiers (labellisés AB et Nature et Progrès) disponibles à côté du Rond Point de Sabart (sortie Tarascon/Ariège - carrefour Ax/Vicdessos) les WE du 7-8, 14-15 et 21-22 Décembre ! Pour poser vos questions, passer vos commandes et/ou choisir sur place ! Nouveau catalogue Hiver 2024 (racines nues) en ligne fin Novembre sur www.natureetverger.fr.
Contact : Bertrand CAMPY, Pépinière "Nature et Verger" 06 16 81 29 65

>> cherche

CHERCHE âne/ânesse Suite à la perte d'un âne cette année, nous cherchons à le remplacer !
Contact Antoine Ferme de Laborie 07 67 93 33 27